

UNION INFO express

UNION du corps enseignant secondaire genevois - 6, rue de la Tour-de-Boël - 1204 Genève
secretariat@union-ge.ch --- www.union-ge.ch

MARS 2019

Dans ce numéro :

- Edito : « Je dénonce ! »
- Le DIP n'a-t-il plus les moyens de former ses enseignants ?
- Fonds de subsides
- Ecole numérique et ECG
- Vers une restriction des voyages d'études en avion

FT : Le DIP n'a-t-il plus les moyens de former ses enseignants ?

Avec l'annonce des nouvelles conditions d'exercice de la charge de « formateur de terrain » (FT), plus de la moitié de ceux-ci ont démissionné, tant le mandat est attractif ...

Alors qu'une grande campagne de recrutement de FT est actuellement en cours, nous ne saurions trop vous recommander de lire attentivement les « petits caractères » du contrat avant de vous engager...

Comité du Fonds de subsides

Suite au départ de deux titulaires, l'UNION recherche deux personnes pour compléter le comité du Fonds de subsides (une personne chargée des prêts et une chargée de la trésorerie).

Merci de prendre contact avec le secrétariat de l'UNION en cas d'intérêt.

Edito : « Je dénonce ! »

« Ma mère va me tuer ... » ; « Mon daron va me pourrir ... »

Vous avez entendu ces expressions de la part de vos élèves lors d'une remise de mauvaise note ou d'un relevé d'absence ?

N'oubliez pas de signaler ces propos à votre directeur car ce sont respectivement des « maltraitements physiques allégués » et des « maltraitements psychiques allégués » selon la nouvelle procédure « maltraitance ».

Des cheveux gras ou une forte odeur corporelle pourraient relever de la « carence de soins ». Un parent admettant être dépassé par le comportement de son enfant pourrait dénoter d'une « carence éducative », etc.

Jusqu'à présent, le collaborateur de l'État de Genève « acquérant connaissance d'un crime ou d'un délit poursuivi d'office, à savoir pénalement répréhensible, est tenu d'en informer immédiatement sa hiérarchie directe ». Tâche complexe s'il en est car, hormis les juristes, qui peut se targuer de distinguer l'ensemble des crimes et délits poursuivis d'office de ceux qui ne le sont pas ?

L'inverse en revanche n'a pas toujours été vrai puisque le DIP s'est souvent montré frileux à défendre ses enseignants victimes d'incivilités, parfois graves, devant la justice. Rappelons à cet effet que, contrairement à l'ensemble des collaborateurs de l'État qui sont protégés par la directive 01.07.12 (Infraction pénale commise contre un membre du personnel dans l'exercice de ses fonctions), « La pratique du département de l'instruction publique [en la matière] est réservée ».

Mais apparemment, cela ne suffisait pas.

Une nouvelle procédure vient de voir le jour afin d'exiger de tout collaborateur qui **suspecte** ou est informé d'un contexte de faits liés à la maltraitance constatée ou alléguée, de notamment :

- écouter la personne qui a relaté les faits... et éviter à tout prix les questions qui induisent les réponses ;
- informer la personne que les faits ne peuvent être passés sous silence et qu'il doit transmettre l'information à la direction de l'établissement ou à sa hiérarchie ;
- saisir les informations dans le formulaire prévu ;
- transmettre immédiatement les éléments et soupçons au directeur de l'établissement ou à sa hiérarchie.

suite page suivante ...

Adhérez, l'UNION c'est vous !

L'UNION s'engage à vos côtés

Vers une restriction des voyages d'études en avion

A Genève, le 18 janvier dernier, plus de 4000 jeunes en formation (et plus de 5000, le 15 mars) ont pris part à la grève pour le climat, manifestant ainsi leurs préoccupations face au manque de volonté politique.

Leur mobilisation commencerait-elle déjà à porter des fruits ? Il se pourrait bien que la motion déposée par des élus Verts et adoptée au Grand Conseil vendredi 1er mars ne soit pas complètement détachée de cette mobilisation.

Cette motion invite le Conseil d'État à changer le règlement portant sur les frais du personnel de l'administration cantonale afin de limiter les émissions liées au transport aérien. En Suisse, ces émissions sont responsables du changement climatique pour 18 % et elles sont en forte croissance, plus de 70 % depuis 1990, selon la Verte Delphine Klopfenstein !

Selon cette motion, seuls seraient autorisés les voyages en avion de plus de 1200 km pour un aller simple. De plus, elle demande au DIP d'appliquer cette règle afin de limiter les voyages d'études du secondaire.

Suite à cette mobilisation, Madame Anne Emery-Torracinta a reçu à plusieurs reprises des élèves pour discuter, notamment, de la décision de limiter, voire de supprimer, les trajets en avion pour les voyages d'études.

Rappelons qu'il n'y a pas si longtemps que cela, les voyages d'études utilisant l'avion avaient été interdits, mais que finalement des questions tant organisationnelles que financières ont conduit à privilégier à nouveau ce moyen de transport.

...suite de la page précédente

A priori cela semble une bonne pratique, bien qu'un peu contraignante. Néanmoins, les choses se compliquent sérieusement lorsque l'on se penche sur les définitions des situations de maltraitance incluses dans cette même procédure... et sur le mode d'expression de certains de nos adolescents.

Si l'UNION est d'accord sur le principe, nous le sommes beaucoup moins sur les modalités d'application. En effet, au travers des exemples ci-dessus, nous espérons vous avoir démontré que les enseignants se retrouvent face à une procédure difficilement applicable tant l'évaluation du caractère maltraitant d'une situation est subjectif, particulièrement quand celle-ci est alléguée.

Nous avons peur qu'au final, nous nous trouvions devant une procédure alibi qui permettra, le cas échéant, de faire sauter un ou deux fusibles en cas de nouveau scandale !

Ecole numérique... et l'ECG ?

Alors que nous nous réjouissons de l'introduction de l'informatique au collège (pas à n'importe quelles conditions bien entendu), l'UNION souhaite voir les mêmes moyens donnés à l'ECG.

En effet, l'UNION considère, comme le Conseil d'État, que « l'Etat doit se positionner (en la matière) comme un acteur fédérateur et porteur de sens ... » et doit « attribuer à l'école un rôle clé dans la transition numérique ».

Ceci ne doit pas concerner seulement les collégiens, mais également l'ensemble des cursus scolaires. Dans la mesure où les élèves de l'ECG se destinent à poursuivre leurs études en Écoles supérieures (ES) ou Hautes écoles spécialisées (HES) afin de devenir de futurs cadres intermédiaires, il est impératif qu'ils acquièrent également des compétences numériques.

Notamment afin de pouvoir jouer pleinement leur rôle de citoyen dans un Etat « numérisé »

Pour une fois, permettons à l'ECG de bénéficier de l'expérience du Collège de Genève et visons une introduction forte du numérique en 2021 ou 2022.

Un vote crucial le 19 mai prochain

L'avenir financier de notre caisse de pension (CPEG) se joue en grande partie le 19 mai prochain. Faute d'un nouveau financement, les prestations de nos retraites seront amputées de 10% supplémentaire dès le 1^{er} janvier 2020.

Et il se pourrait bien que cela ne s'arrête pas là.

Mobilisons-nous pour dire **deux fois OUI au refinancement de la CPEG** et choisir la Loi 1 (12'228) pour la question subsidiaire.